E VIDENT

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance

OREAS 70B ou de la préparation

Utilisation de la

Utilisé comme étalon de contrôle pour les étalonnages de sol et géochimiques.

substance/préparation

N° version 02 Mélange N° CAS Q0203078 Code de produit

Fabricant

Evident Scientific Nom de la societe 48 Woerd Avenue **Adresse** Waltham, MA 02453

États-Unis

+1-781-419-3900 Numéro de téléphone CHEMTREC Numéro d'appel d'urgence

États-Unis: +1-800-424-9300, International: +1-703-527-3887

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification Carc. Cat. 1;R49, Muta. Cat. 3;R68, T;R48/23, R43, R52/53

Dangers physiques Non classé comme présentant un risque physique.

Dangers pour la santé Peut provoquer le cancer par inhalation. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la

peau. Également toxique : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par

inhalation. Possibilité d'effets irréversibles.

Dangers pour l'environnement Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour

l'environnement aquatique.

Toxique : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation. Peut Risques particuliers

entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Peut provoquer le cancer par inhalation.

Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée. Possibilité d'effets irréversibles. Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long

terme pour l'environnement aquatique. Pour plus d'informations sur les risques d'inhalation, voir la rubrique 11 de la présente fiche de données de sécurité.

Principaux symptômes Les poussières peuvent irriter l'appareil respiratoire, la peau et les yeux.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

N° CAS	Pourcentage	No. CE	Classification
-	100		Carc. Cat. 1;R49, Muta. Cat. 3;R68, T;R48/23, R43, R52/53

Constituants	N° CAS	Pourcentage	No. CE	Classification
Quartz	14808-60-7	-	238-878-4	Carc. Cat. 1;R49, Xn;R48/20
Sulfure de nickel	16812-54-7	-	240-841-2	Carc. Cat. 1;R49, Muta. Cat. 3;R68, T:R48/23, R43, N:R50/53

L'évaluation des risques est basée sur la teneur en sulfure de nickel. Remarques sur la composition

4. PREMIERS SECOURS

Inhalation Sortir au grand air. Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

Contact avec la peau Enlever immédiatement les vêtements souillés et laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas

d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche.

Contact avec les yeux Ne pas se frotter les yeux. Laver immédiatement les yeux à grande eau. Consulter un médecin si

une irritation se développe et persiste.

Rincer la bouche. En cas d'ingestion en grande quantité, appeler immédiatement un centre Ingestion

antipoison.

Conseils généraux Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. En cas de malaise consulter un

médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées. Garder la

victime sous observation Garder la victime au chaud.

ORFAS 70B SDS Africa 1/6

Assurer des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime sous observation Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

appropriés

Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques

Aucun(s) connu(s).

Aucun(s) connu(s).

Moven d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de

sécurité

Risques d'incendie/d'explosion Aucun(s) connu(s).

rares

Risques particuliers

Equipements de protection

Équipement/directives de lutte contre les incendies

Méthodes particulières

d'intervention Risques généraux d'incendie

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie. particuliers des pompiers

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.

Ce produit est incombustible.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Procédures de confinement Précautions individuelles

Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos.

Tenir à l'écart le personnel superflu. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer les poussières. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée. Assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Informer les cadres ou superviseurs concernés de tout rejet dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

Méthodes de nettoyage

Éviter la dispersion de poussières dans l'air (éviter notamment de nettoyer les surfaces empoussiérées par soufflage d'air comprimé). Minimiser la génération et l'accumulation de poussières. Récupérer les poussières en utilisant un aspirateur muni d'un filtre HEPA. Éviter que le produit arrive dans les égouts. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque.

Déversements importants : Humidifier avec de l'eau et endiguer en vue d'une élimination ultérieure. Pelleter le matériau dans une benne à ordure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements mineurs : Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Mettre le matériau dans des récipients convenables, couverts et étiquetés. Pour plus de détails sur l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Minimiser la génération et l'accumulation de poussières. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme. Ne pas respirer les poussières. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Si possible, manipuler dans un système clos. Porter un équipement de protection approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.

Stockage

Garder sous clef. Stocker dans un récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10 de la FDS).

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition professionnelle

États-Unis. Valeurs de seuil d'exposition de l'ACGIH

Constituants	Туре	Valeur	Forme
Sulfure de nickel (CAS 16812-54-7)	VME	0.2 mg/m3	Fraction inhalable.
Quartz (CAS 14808-60-7)	VME	0.025 mg/m3	Fraction alvéolaire.

ORFAS 70B SDS Africa

Constituants	Туре	Valeur	Forme	
Sulfure de nickel (CAS 16812-54-7)	VME	0.2 mg/m3	Poussière totale.	
Quartz (CAS 14808-60-7)	VME	0.29 mg/m3	Poussière totale.	
		0.098 mg/m3	Poussière inhalable	
		2.73 mp/ft3		

Égypte. VLE. Seuils pour les substances cancérogènes et suspectées cancérogènes (Décret n. 388, Annexe 8) **Constituants** Valeur **Forme Type** Sulfure de nickel (CAS VMF 0.1 mg/m3 Poussière et fumées. 16812-54-7)

Kenya. OEL-CL. Limites de contrôle pour les substances chimiques dangereuses (règles relatives aux usines et autres lieux de travail de la Loi kényane de 2007 sur les usines et autres lieux de travail (CAP. 514))

Constituants Valeur **Type** VME Sulfure de nickel (CAS 0.5 mg/m3 16812-54-7)

Kenya. OEL-RL. Limite recommandée pour les substances chimiques dangereuses (règles relatives aux usines et autres lieux de travail de la Loi kényane de 2007 sur les usines et autres lieux de travail (CAP. 514))

Forme Constituants **Type** Valeur Quartz (CAS 14808-60-7) **VME** 0.4 mg/m3 Poussière respirable.

Afrique du Sud. Limites de contrôle. Règlement sur les substances chimiques dangereuses, tableau 1 Constituants Valeur **Type** Sulfure de nickel (CAS **VME** 0.5 mg/m3

16812-54-7)

Afrique du Sud. Limites d'exposition recommandées (REL, Recommended Exposure Limits), réglementations relatives aux substances chimiques dangereuses, Tableau 2

Constituants Valeur **Type** Quartz (CAS 14808-60-7) **VME** 0.4 mg/m3 Poussière respirable.

Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients. Valeurs limites biologiques

Procédures de suivi recommandées

Autres données d'exposition

Donnée inconnue.

Mesures d'ordre technique

Assurer une bonne ventilation générale. Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable. Si la matière est broyée, coupée ou utilisée dans toute opération susceptible de générer des poussières, utiliser une ventilation d'échappement locale adéquate pour maintenir les concentrations sous les limites d'exposition recommandées.

Équipements de protection individuelle

Protection respiratoire Porter un appareil respiratoire muni d'un filtre à poussières.

Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques. Protection des mains

Protection des yeux Porter des lunettes bien ajustées s'il y a de la poussière.

Protection de la peau et du corps

Porter des vêtements appropriés résistant aux produits chimiques. L'emploi d'un tablier

imperméable est recommandé.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Informer les cadres ou superviseurs concernés de tout rejet dans l'environnement.

Mesures d'hygiène

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

État physique Solide. **Forme** Poudre.

Donnée inconnue. Couleur Donnée inconnue. Odeur pН Donnée inconnue.

OREAS 70B SDS Africa

Point de fusion/point de

congélation

Donnée inconnue.

Point d'ébullition, point initial

d'ébullition et intervalle

d'ébullition

Donnée inconnue.

Point d'éclair Sans objet. **Température** Sans objet.

d'auto-inflammabilité

Caractéristiques de

Ce matériau ne brûle pas.

combustion (solide, gaz)

limite inférieure

d'inflammabilité (%)

Donnée inconnue.

Donnée inconnue.

limite supérieure

d'inflammabilité (%) Pression de vapeur Sans objet.

Sans objet. Densité de vapeur Taux d'évaporation Sans objet.

Solubilité(s)

Solubilité (dans l'eau) Insoluble dans l'eau. Coefficient de partage: Donnée inconnue.

n-octanol/eau

Température de décomposition Donnée inconnue.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de

transport.

Conditions à éviter Contact avec des substances incompatibles.

Produits de décomposition

dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

Ce produit est stable dans des conditions normales. Stabilité

Matières à éviter Comburants puissants. Chlore.

Polymérisation dangereuse Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë On ne s'attend pas à ce que ce produit présente une toxicité aiguë.

Voies d'exposition Inhalation. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.

Toxicité chronique Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée. Possibilité d'effets

irréversibles. Une maladie pulmonaire chronique (silicose) et/ou un cancer du poumon peuvent

résulter de la respiration prolongé/répétée de la poussière de ce matériau.

Sensibilisation Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Peut provoquer le cancer. Cancérogénicité

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Quartz (CAS 14808-60-7) 1 Cancérogène pour l'homme. Sulfure de nickel (CAS 16812-54-7) 1 Cancérogène pour l'homme.

Mutagénicité Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Toxicité pour la reproduction Ce produit ne donne normalement pas lieu à des effets sur la reproduction ou le développement.

Aucune donnée épidémiologique n'est disponible sur ce produit. Épidémiologie

L'inhalation répétée ou prolongée peut entraîner des effets toxiques. L'inhalation de poussières **Effets locaux**

peut provoquer une irritation respiratoire. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la

peau.

Les poussières peuvent irriter l'appareil respiratoire, la peau et les yeux. Symptômes et organes visés

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité Présumé nocif pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets contraires durables sur

l'environnement.

Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des composants du mélange. Persistance et dégradabilité

Bioaccumulation Aucune information disponible.

Mobilité Pas de données disponibles pour ce produit

OREAS 70B SDS Africa 4/6

Autres effets néfastes

Aucun autre effet indésirable sur l'environnement (par exemple appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement climatique) n'est attendu pour ce composant.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Instructions relatives à l'élimination

Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés en décharge agréée. Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Empêcher que cette substance ne s'écoule dans les égouts ou le réseau d'eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer conformément à toutes les réglementations applicables.

Déchets de résidus / produits

non utilisés

Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les doublures intérieures ou récipients vides peuvent conserver des résidus de produit. N'éliminer cette matière et son récipient qu'en prenant toutes les précautions nécessaires (voir : Instructions relatives à l'élimination). Éviter le rejet dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

Emballage contaminé

Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de l'étiquette même quand le récipient est vide. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IATA

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

IMDG

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

Sans objet.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Étiquetage

Contient

Minerai de sulfure de nickel massif à haute teneur et matériau ultramafique stéril

Symbole(s)



Toxique

Phrase(s) R R49 Peut provoquer le cancer par inhalation.

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R48/23 Également toxique : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par

inhalation.

R68 Possibilité d'effets irréversibles.

R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme

pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) S S22 Ne pas respirer les poussières.

S24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.

S36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

S53 Éviter l'exposition — se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

16. AUTRES DONNÉES

Texte des phrases R citées aux rubriques 2 et 3

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R48/23 Également toxique : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

R49 Peut provoquer le cancer par inhalation.

R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme

pour l'environnement aquatique. R68 Possibilité d'effets irréversibles.

Utilisation recommandée

Utilisé comme étalon de contrôle pour les étalonnages de sol et géochimiques.

Clause de non-responsabilité Evident Scientific ne peut en aucun cas prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes

informations ou des produits d'autres fabricants associés à ses produits. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un stockage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les informations contenues dans

cette fiche sont exactes dans l'état actuel des connaissances et reposent sur les données disponibles au moment de la préparation du document.

Préparée par Evident Scientific

OREAS 70B SDS Africa

Date de publication Date de révision le 12-Mars-2019 22-November-2022

OREAS 70B SDS Africa

947538 Version n° : 01 Date de révision : - Date d'émission : le 12-Mars-2019